



## COMMUNIQUE INTERDISANT TOUS RASSEMBLEMENTS ASSOCIATIFS

Suite à l'annonce du Président de la République jeudi 12 mars 2020 et en raison de la situation sanitaire, l'intérêt de la santé publique justifie de prendre des mesures proportionnées aux risques encourus et appropriés aux circonstances de temps et de lieux afin de prévenir et limiter les conséquences des menaces possibles sur la santé de la population.

Considérant que les manifestations publiques et activités collectives constituent des occasions particulièrement favorables à la transmission rapide simultanée et à grande échelle du virus, la commune de PRINQUIAU a pris la décision **d'interdire tous rassemblements sportifs et culturels** (activités-entraînements –compétitions-spectacles...) **jusqu'à nouvel ordre à compter du 14 mars 2020 à 00h00.**

PRINQUIAU le 13 mars 2020

Le Maire

Lénaïck LECLAIR

